



**Dans le cadre de la convention section IV 2019-2021, entre le
Département de l'Aveyron et la Caisse nationale de solidarité
pour l'autonomie**

Appel à Candidatures 2019

**Actions de soutien aux proches aidants de personnes
âgées ou de personnes en situation de handicap**

Date de publication : 1^{er} juillet 2019

Clôture de réception des dossiers : 31 août 2019

Contexte

Le Conseil départemental a fait du maintien à domicile une des priorités de sa politique publique en faveur des personnes âgées. Le développement du schéma Autonomie (2016/2021) a permis à sa politique de s'inscrire dans une dimension plus large, en y intégrant le champ de l'aide aux aidants (2 fiches action portent sur l'accompagnement des aidants non professionnels). Ces derniers étant des acteurs essentiels du maintien à domicile.

Selon la dernière enquête de la DRESS (février 2019), en 2015, près de la moitié des seniors aidés (3 millions de personnes âgées de plus de 60 ans au niveau national), le sont uniquement par leur entourage, tandis que 19 % le sont uniquement par des professionnels, le tiers restant recevant une aide mixte (à la fois de l'entourage et des professionnels).

C'est pourquoi le Conseil départemental a souhaité conduire une démarche de diagnostic des besoins des proches aidants et de l'offre d'accompagnement et de soutien leur étant destinée existante dans le département.

Quant à la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Aveyron elle a adopté, le 7 avril 2017, un programme coordonné 2016-2021 de financement des actions individuelles et collectives de prévention, dont l'axe 5 a pour objectif de renforcer le soutien et l'accompagnement des proches aidants.

Objet de l'appel à candidatures

1. Le public visé

Les actions s'adressent aux proches aidants de personnes en perte d'autonomie du fait de leur âge (60 ans et plus) ou du fait d'un handicap.

Selon la CNSA, « L'aidant familial est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, en partie ou totalement, à une personne âgée dépendante ou à une personne handicapée de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière est permanente ou non. Elle peut prendre différentes formes comme l'ensemble de soins d'hygiène et de confort prodigués aux personnes dépendantes, les soins, l'accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, les démarches administratives, la coordination, la vigilance, le soutien psychologique, les activités domestiques... »

2. Le territoire d'intervention

L'appel à candidatures concerne l'ensemble du territoire du département de l'Aveyron. Les actions devront être déployées localement afin de favoriser une réponse aux besoins en proximité et ainsi faciliter l'accès des personnes à l'offre déployée.

3. Le portage local

Un grand nombre d'acteurs peuvent être porteurs d'actions dans le cadre du présent appel à candidatures : associations, collectivités territoriales, gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux, établissements de santé, groupements de coopération, CCAS, PIS, centres de santé, maison de santé pluri professionnelles, centres de soins infirmiers, professionnels agréés...

Le porteur de projet doit avoir une existence juridique d'au moins un an.

Les associations à but politique ou religieux ainsi que celles ayant occasionné des troubles de l'ordre public ne peuvent prétendre à une subvention.

4. Objectifs

- Accompagner les aidants :
 - o Leur permettre un meilleur accès à l'information,
 - o Leur proposer la formation nécessaire dans l'aide prodiguée
 - o Leur apporter un soutien psychosocial
- Parvenir à une couverture géographique du département en constituant un réseau partenarial diversifié sur chaque territoire d'action sociale et ainsi permettre de veiller à une complémentarité des actions

5. Les critères de sélection

Les actions éligibles :

- Chaque porteur devra construire son projet en concertation avec les autres acteurs locaux afin de veiller à une complémentarité des offres sur les territoires
- Les actions proposées ne doivent pas déjà relever d'un autre financement au titre d'un conventionnement particulier Section IV de la CNSA.
- **Les actions doivent être réalisées en 2019.**

En cas de projet(s) pluriannuel(s), le porteur sera réinterrogé annuellement pour préciser les actions programmées.

En cas de demande de financement au titre de plusieurs projets, les porteurs sont invités à retourner un dossier pour chacun des projets pour lequel une subvention est sollicitée (seule la présentation du porteur de projet n'est pas à dupliquer).

Les actions non éligibles :

Le budget de la section IV ne peut pas couvrir les dépenses liées à :

- des actions de prévention dédiées aux aidants relevant du champ de la conférence des financeurs ou plus largement de la compétence des acteurs de la prévention (prévention des chutes, atelier nutrition, relaxation, tai-chi...),
- des dispositifs relevant de l'accueil temporaire (accueil de jour/hébergement temporaire) ou du répit en séjours de vacances organisées pour l'aidant et son proche (type village répit familles),
- des dispositifs relevant du relayage/baluchonnage (APA 2),
- des dispositifs de conciliation vie familiale/vie professionnelle (entreprises),
- des programmes d'éducation thérapeutique (assurance maladie),
- des dispositifs de vie sociale et de loisirs de type journées-rencontres conviviales et festives, des sorties culturelles pour les couples aidants-aidés ou proches aidants,
- des dispositifs de type forum internet entre aidants,
- l'animation de réseaux des acteurs de l'aide aux aidants, notamment sous la forme de plateformes territoriales d'aide aux aidants,
- la création de structures d'accueil ou d'information dédiées aux aidants.

Action n°1 :

ACTIONS DE FORMATION

Objectifs du dispositif :

La formation repose sur un processus pédagogique permettant à l'aidant de se positionner dans sa situation (au regard de sa propre expertise, de celle des professionnels et des pairs-aidants), d'acquérir des connaissances sur la pathologie ou le handicap de son proche, de renforcer ses capacités à agir dans le cadre de son accompagnement et à s'orienter vers les dispositifs d'aide adéquats.

Elle contribue à la prise de conscience par l'aidant de son rôle et de sa place en tant que proche aidant, ainsi que de la relation aidant-aidé et vise *in fine* la prévention des risques d'épuisement et d'isolement de l'aidant.

Ce n'est pas une formation professionnelle dans le sens où elle n'est ni diplômante ni qualifiante.

Les objectifs qualitatifs sont les suivants :

- maintenir et favoriser les relations de l'aidant avec la personne aidée et avec son entourage,
- faciliter l'accès à la connaissance des dispositifs et des pathologies,
- sensibiliser au rôle d'aidant,
- permettre aux aidants de disposer de repères (notamment dans les gestes techniques) dans le cadre de leur accompagnement,
- faciliter l'accès à la connaissance spécifique des dispositifs,
- prévenir l'épuisement de l'aidant.

Bénéficiaires :

- La formation vise le proche aidant qui en est le bénéficiaire direct, quels que soient le handicap ou la perte d'autonomie liée à l'âge de la personne aidée.
- La formation doit viser une moyenne de 10 aidants inscrits par session.
- Le parcours de formation doit proposer un minimum de 14 heures de formation par aidant (demi-journées, journées, soirées, week-end possibles)

Prérequis en amont du dispositif :

- La formation doit être accessible gratuitement aux proches aidants. Le porteur incite, sans obligation, les aidants à s'inscrire dans le cycle de formation et à s'engager tout au long du processus,
- La formation peut à ce titre faire l'objet d'un entretien individuel en amont pour s'assurer qu'elle répond bien aux besoins de la personne.

L'animation doit être assurée par :

- des professionnels dont le champ de compétences relève des thématiques développées dans le programme de formation et qui sont sensibilisés à la problématique des aidants
- et/ou des personnes bénévoles formées en situation d'être (ou d'avoir été) aidantes, appelées également « aidants experts »,
- le dispositif d'animation peut s'appuyer sur un binôme professionnel-« aidant expert ».

Le budget :

Type de frais	Coût horaire maximum TTC (quel que soit le nombre d'intervenants)	Nombre d'heures	Budget par action
Intervention formateur(s) (préparation et évaluation incluses)	120 €	14	1 680 €
Intervention Aidants " experts " en co- animation	20€	14	280€
Suppléance pour 10 aidants en moyenne (soit 140€/aidant)	10 €	14	1 400 €
Frais de documentation pédagogique			20 €
Frais de communication (impression et diffusion affiches, flyers...)			50 €
TOTAL TTC MAXIMUM			3 430 €

L'évaluation de l'action

Des indicateurs seront à renseigner dans le cadre de l'évaluation annuelle de chaque action avant la fin de l'année afin, pour le Département d'établir une évaluation globale venant alimenter le bilan d'activité à destination de la CNSA.

Les indicateurs de résultats seront notamment :

- Nombre de sessions de formations réalisées par territoire (préciser le ou les communes)
- Nombre total de participants
 - Dont hommes
 - Dont femmes
 - Dont 60/69 ans
 - Dont 70/79 ans
 - Dont 80/89 ans
 - Dont 90 ans et plus
- Assiduité des participants aux séances de formation
- Couverture des besoins selon les territoires : diversité des origines géographiques des aidants participants

- Nombre d'orientation des aidants vers des structures ou dispositifs d'aide
- Résultats des questionnaires d'évaluation renseignés en fin de formation.

Un questionnaire d'évaluation devra être adressé à chaque participant et exploité. Il comprendra notamment les items suivants :

- Niveau de satisfaction globale,
- Niveau de satisfaction concernant les contenus :
 - contenu de la formation (demande de hiérarchisation des thèmes abordés selon leur niveau d'intérêt estimé par l'aidant),
 - apport des réponses aux questions de l'aidant,
 - caractère opérationnel des conseils reçus (sont-ils facilement applicables dans la vie quotidienne ?)
- Niveau de satisfaction concernant l'animation :
 - présentation du contenu par les intervenants,
 - cohérence de la composition du groupe,
 - qualité des échanges entre les membres du groupe,
 - possibilité pour l'aidant de s'exprimer au sein du groupe,
- Niveau de satisfaction concernant la pertinence de la durée d'action,
- Niveau de satisfaction concernant la logistique et l'accessibilité des lieux (qualité des locaux où s'est déroulée l'action)/facilité d'usage (formation à distance),
- Niveau de satisfaction concernant les supports :
 - accès aux supports de documentation,
 - qualité des supports de formation (contenu, facile à lire et à comprendre).
- Questions libres (l'aidant a-t-il envie de voir d'autres thèmes abordés ?/est-il adhérent – nom de l'organisme/association ?/a-t-il participé par le passé à une autre action ?),
- Communication autour de la formation (comment l'aidant a-t-il eu accès à l'action ?),
- Difficultés logistiques rencontrées par l'aidant pour se rendre à la formation (et si oui, précision des difficultés),
- Souhait de participer à d'autres actions,
- Questions sur la situation de l'aidant (facultatif) :
 - situation professionnelle,
 - situation maritale,
 - lien avec la personne aidée,
 - durée de l'aide apportée (depuis quand ?),
- Questions sur la personne aidée (facultatif) :
 - âge de la personne aidée,
 - degré d'autonomie.

Action n°2 :

ACTIONS DE SENSIBILISATION/INFORMATION

Objectifs du dispositif :

Les dispositifs d'information et de sensibilisation proposent des moments ponctuels d'information collective sur une thématique généraliste ou spécifique concernant les aidants de personnes âgées en perte d'autonomie ou de personnes en situation de handicap. Ces actions peuvent donner lieu à des conférences, des forums, du théâtre-forum, des réunions collectives de sensibilisation...

Bénéficiaires :

- Ce dispositif doit viser le proche aidant ou l'aidant familial en tant que bénéficiaire direct de l'information/sensibilisation ;
- Les sessions d'information ou de sensibilisation peuvent toucher un public cible en particulier selon les objectifs retenus dans le programme d'action (en fonction d'un handicap, de la pathologie ou de la perte d'autonomie liée à l'âge de la personne aidée) ou viser un public plus transverse (aidants de personnes atteintes de maladie neurodégénérative par exemple),
- Il ne s'agit pas d'un dispositif centré sur les professionnels, bien qu'il puisse participer à leur sensibilisation aux problématiques des aidants,
- Ces sessions visent au minimum 20 aidants,
- Leur durée est au minimum de 2 heures (journée, demi-journée, soirée en semaine ou week-end).

Prérequis en amont du dispositif :

La session ou les sessions sont accessibles gratuitement aux proches aidants.

L'animation doit être assurée par :

- des professionnels compétents sur les thématiques développées dans le programme de formations, sensibilisés à la problématique des aidants,
- ou par des personnes bénévoles obligatoirement formées,
- le dispositif d'animation peut s'appuyer sur un binôme professionnel- « aidant expert ».

Le budget :

Type de frais	Coût horaire TTC Maximum	Budget par action
Intervenant	400 €	800 €
Suppléance pour 20 aidants en moyenne	10 €	400 €
Frais de documentation pédagogique		50 €
Frais de communication (impression et diffusion affiches, flyers...)		100 €
TOTAL TTC MAXIMUM		1 350 €

L'évaluation de l'action

Des indicateurs seront à renseigner dans le cadre de l'évaluation annuelle de chaque action avant la fin de l'année afin, pour le Département d'établir une évaluation globale venant alimenter le bilan d'activité à destination de la CNSA.

Les indicateurs de résultats seront notamment :

- Nombre de sessions d'informations/sensibilisation réalisées par territoire
- Nombre total de participants
 - Dont hommes
 - Dont femmes
 - Dont 60/69 ans
 - Dont 70/79 ans
 - Dont 80/89 ans
 - Dont 90 ans et plus
- Couverture des besoins selon les territoires : diversité des origines géographiques des aidants participants
- Nombre d'orientation des aidants vers des structures ou dispositifs d'aide
- Résultats des questionnaires d'évaluation renseignés.

Un questionnaire d'évaluation devra être adressé à chaque participant et exploité. Il comprendra notamment les items suivants :

- Niveau de satisfaction globale,
- Niveau de satisfaction concernant les contenus :
 - contenu de l'information (demande de hiérarchisation des thèmes abordés selon leur niveau d'intérêt estimé par l'aidant),
 - apport des réponses aux questions de l'aidant,
- Niveau de satisfaction concernant l'animation :
 - présentation du contenu par les intervenants,
 - cohérence de la composition du groupe,
 - qualité des échanges entre les membres du groupe,
 - possibilité pour l'aidant de s'exprimer au sein du groupe,
- Niveau de satisfaction concernant la pertinence de la durée d'action,

- Niveau de satisfaction concernant la logistique et l'accessibilité des lieux (qualité des locaux où s'est déroulée l'action)/facilité d'usage (information à distance),
- Niveau de satisfaction concernant les supports :
 - accès aux supports de documentation,
 - qualité des supports d'information (contenu, facile à lire et à comprendre).
- Questions libres (l'aidant a-t-il envie de voir d'autres thèmes abordés ?/est-il adhérent – nom de l'organisme/association ?/a-t-il participé par le passé à une autre action ?),
- Communication autour de l'information (comment l'aidant a-t-il eu accès à l'action ?),
- Difficultés logistiques rencontrées par l'aidant pour se rendre à l'action (et si oui, précision des difficultés),
- Souhait de participer à d'autres actions,
- Questions sur la situation de l'aidant (facultatif) :
 - situation professionnelle,
 - situation maritale,
 - lien avec la personne aidée,
 - durée de l'aide apportée (depuis quand ?),
- Questions sur la personne aidée (facultatif) :
 - âge de la personne aidée,
 - degré d'autonomie

Action n°3 :

ACTIONS COLLECTIVES DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

Objectifs du dispositif

Il vise le partage d'expériences et de ressentis entre aidants, encadrés par un personnel formé, de manière à rompre l'isolement, à favoriser les échanges et la reconnaissance réciproque et à prévenir les risques d'épuisement.

L'objectif est de cofinancer de nouvelles modalités de soutien comme les cafés des aidants, les groupes d'entraide, les groupes d'échanges et d'information, les groupes de parole, les groupes d'« auto-soutien »...

Bénéficiaires

- Les actions de soutien collectif doivent viser le proche aidant de la personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée à l'âge, qui en est le bénéficiaire direct, et peuvent associer des professionnels dans le cadre des groupes d'échanges mixtes (sans être des espaces d'analyse de la pratique qui s'adresseraient uniquement à des professionnels)
- Elles doivent viser une moyenne de 8 aidants inscrits au programme de soutien (dans le cadre de groupes mixtes aidants-professionnels, le nombre de proches aidants doit être a minima de quatre pour une moyenne de huit participants)
- Le dispositif doit proposer un minimum de 10 heures de soutien collectif à organiser au regard des besoins et contraintes des aidants et des ressources sur les territoires.

Prérequis en amont du dispositif

- Les actions sont accessibles gratuitement aux proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie ou de personnes en situation de handicap.
- Les participants sont invités, sans obligation, à s'inscrire sur toute la durée de l'action.
- Ces actions peuvent faire l'objet d'un entretien individuel en amont pour s'assurer qu'elles répondent bien aux besoins de la personne, pour garantir une construction adéquate du dispositif et renforcer l'adhésion de l'aidant au projet.

L'animation

L'animation des séances doit être obligatoirement assurée/encadrée par :

- un psychologue pour les groupes de parole,
- un professionnel formé à la problématique des aidants et à l'animation de groupe ou un « aidant expert » formé à l'animation de groupe, ou encore un binôme professionnel-aidant ou expert/aidant ressource pour les autres formes de soutien collectif.

Le budget :

Type de frais	Coût horaire TTC maximum	Nombre d'heures	Budget par action
Intervenant	60 €	10	600 €
Suppléance pour 8 aidants en moyenne	10 €	10	800 €
Frais de communication (impression et diffusion affiches, flyers...)			50 €
TOTAL TTC			1 450 €

L'évaluation de l'action

Des indicateurs seront à renseigner dans le cadre de l'évaluation annuelle de chaque action avant la fin de l'année afin, pour le Département d'établir une évaluation globale venant alimenter le bilan d'activité à destination de la CNSA.

Les indicateurs de résultats seront notamment :

- Nombre d'actions collectives de soutien psychosocial réalisées
- Nombre total de participants et assiduité
 - Dont hommes
 - Dont femmes
 - Dont 60/69 ans
 - Dont 70/79 ans
 - Dont 80/89 ans
 - Dont 90 ans et plus
- Couverture des besoins selon les territoires : diversité des origines géographiques des aidants participants
- Nombre d'orientation des aidants vers des structures ou dispositifs d'aide
- Résultats des questionnaires d'évaluation renseignés.

Un questionnaire d'évaluation devra être adressé à chaque participant et exploité. Il comprendra notamment les items suivants :

- Niveau de satisfaction globale,
- Niveau de satisfaction concernant les contenus
- Niveau de satisfaction concernant l'animation :
 - présentation du contenu par les intervenants,
 - cohérence de la composition du groupe,
 - qualité des échanges entre les membres du groupe,
 - possibilité pour l'aidant de s'exprimer au sein du groupe,
- Niveau de satisfaction concernant la pertinence de la durée d'action,
- Niveau de satisfaction concernant la logistique et l'accessibilité des lieux (qualité des locaux où s'est déroulée l'action),
- Questions libres (l'aidant a-t-il envie de voir d'autres thèmes abordés ?/est-il adhérent – nom de l'organisme/association ?/a-t-il participé par le passé à une autre action ?),

- Communication autour de l'action de soutien (comment l'aidant a-t-il eu accès à l'action ?),
- Difficultés logistiques rencontrées par l'aidant pour se rendre à l'action (et si oui, précision des difficultés),
- Souhait de participer à d'autres actions,
- Questions sur la situation de l'aidant (facultatif) :
 - situation professionnelle,
 - situation maritale,
 - lien avec la personne aidée,
 - durée de l'aide apportée (depuis quand ?),
- Questions sur la personne aidée (facultatif) :
 - âge de la personne aidée,
 - degré d'autonomie

Action n°4 :

ACTIONS INDIVIDUELLES DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Objectifs du dispositif

Il vise à fournir un soutien individuel ponctuel aux aidants repérés en risque d'épuisement (accompagnement suite annonce diagnostic) ou en état d'épuisement psychologique ou de souffrance psychique liés à :

- des conflits avec le proche en perte d'autonomie ou handicapé, l'entourage familial ou professionnel, dégradation de la situation sociale ou de la santé liée à l'aide apportée ;
- des situations particulières chez le proche malade ou handicapé : accélération de la perte d'autonomie, troubles du comportement et de la communication, rupture du parcours d'aide, entrées/sorties d'hospitalisation...

Un(e) psychologue peut être amené(e) à intervenir auprès d'un aidant (à domicile ou hors domicile) en situation de difficultés particulières et bloquantes (épuisement, souffrance psychologique, conflits, problèmes de santé...) afin de proposer un soutien spécifique et une orientation vers d'autres dispositifs complémentaires si besoin.

Bénéficiaires

- Les actions de soutien individuel ponctuel doivent viser le proche aidant qui en est le bénéficiaire direct.
- L'action est composée d'1 à 5 séances d'une heure maximum sur une période de 6 mois.

Prérequis en amont du dispositif

- Les actions sont accessibles gratuitement aux proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie ou de personnes en situation de handicap. Les participants sont invités, sans obligation, à s'inscrire sur toute la durée de l'action.
- Les actions peuvent faire l'objet d'un entretien individuel en amont pour s'assurer qu'elles répondent bien aux besoins de la personne, pour garantir une construction adéquate du dispositif et renforcer l'adhésion de l'aidant au projet.

L'animation doit être obligatoirement conduite et encadrée par un professionnel psychologue sensibilisé aux problématiques des aidants et en particulier à la maladie ou au handicap du proche en termes de risques de répercussions dans la vie du proche aidant, qui intervient à domicile ou hors domicile.

Le budget

Type de frais	Coût horaire TTC maximum	Nombre d'heures	Budget par action
Intervention psychologue professionnel	60 €	5	300 €
Suppléance des aidants	10 €	5	50 €
Total TTC			350 €

L'évaluation de l'action

Des indicateurs seront à renseigner dans le cadre de l'évaluation annuelle de chaque action avant la fin l'année afin, pour le Département d'établir une évaluation globale venant alimenter le bilan d'activité à destination de la CNSA.

Les indicateurs de résultats seront notamment :

- Nombre d'actions individuelles de soutien psychosocial réalisées
- Nombre total de participants et assiduité
 - Dont hommes
 - Dont femmes
 - Dont 60/69 ans
 - Dont 70/79 ans
 - Dont 80/89 ans
 - Dont 90 ans et plus
- Couverture des besoins selon les territoires : diversité des origines géographiques des aidants participants
- Nombre d'orientation des aidants vers des structures ou dispositifs d'aide
- Résultats des questionnaires d'évaluation renseignés.

Un questionnaire d'évaluation devra être adressé à chaque participant et exploité. Il comprendra notamment les items suivants :

- Niveau de satisfaction globale,
- Niveau de satisfaction concernant les contenus
- Niveau de satisfaction concernant l'animation :
 - présentation du contenu par les intervenants,
 - cohérence de la composition du groupe,
 - qualité des échanges entre les membres du groupe,
 - possibilité pour l'aidant de s'exprimer au sein du groupe,
- Niveau de satisfaction concernant la pertinence de la durée d'action,
- Niveau de satisfaction concernant la logistique et l'accessibilité des lieux (qualité des locaux où s'est déroulée l'action),
- Questions libres (l'aidant a-t-il envie de voir d'autres thèmes abordés ?/est-il adhérent – nom de l'organisme/association ?/a-t-il participé par le passé à une autre action ?),
- Communication autour de l'action de soutien (comment l'aidant a-t-il eu accès à l'action ?),
- Difficultés logistiques rencontrées par l'aidant pour se rendre à l'action (et si oui, précision des difficultés),

- Souhait de participer à d'autres actions,
- Questions sur la situation de l'aidant (facultatif) :
 - situation professionnelle,
 - situation maritale,
 - lien avec la personne aidée,
 - durée de l'aide apportée (depuis quand ?),
- Questions sur la personne aidée (facultatif) :
 - âge de la personne aidée,
 - degré d'autonomie

Délais et modalités de dépôt des dossiers

Envoi du dossier :

La date limite de réception des projets est fixée au

Mercredi 31 juillet 2019 – 17 heures.

Le projet, dûment complété, daté et signé est à envoyer par voie électronique et par voie postale :

Par courriel à l'adresse suivante : adeline.schoumaker@aveyron.fr

Par courrier à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Aveyron,
Pôle des Solidarités Départementales
Direction Personnes Agées Personnes Handicapées
4 rue Paraire
CS 23109
Rodez cedex 9

Constitution du dossier

Chaque projet comprend :

- la fiche projet précisément renseignée, datée et signée (Ne pas modifier la trame de la fiche projet)
- le budget prévisionnel par année civile (Si projet(s) sur plusieurs années, fournir un budget par année civile) ;
- le(s) devis relatif(s) au projet ;
- le Relevé d'identité bancaire du porteur du projet.

Toute précision sur le projet et son budget présenté pourra être demandée au porteur lors de l'instruction des projets déposés et au cours de l'action. Tout projet incomplet ou hors délai ne sera pas étudié.

Sélection des dossiers

La décision sera notifiée par le Président du Conseil départemental, après délibération de la commission permanente du Département. Elle sera accompagnée d'une convention.

Modalités de financement

Sous réserve des financements de la CNSA, la participation financière du Département sera versée selon les modalités suivantes :

- Après signature de la convention par les deux parties
- Le versement de la subvention sera effectué comme suit :
 - Les subventions d'un montant inférieur ou égal à 5000 € sont versées en une seule fois après service fait, c'est-à-dire sur justificatifs de la dépense subventionnée
 - Les subventions d'un montant supérieur à 5 000 € sont versées comme suit :
 - * 50% à la signature de la présente convention
 - * 50% après service fait, c'est-à-dire sur justificatifs de la dépense subventionnée.
- En cas d'action se déroulant sur plus d'une année de fonctionnement, les autres versements auront lieu annuellement. Ainsi,
 - Le versement de 2019 couvrira la période d'action pour l'année 2019
 - Le versement de 2020 couvrira la période d'action pour l'année 2020
 - Le versement de 2021 couvrira la période d'action pour l'année 2021.

Ces versements seront subordonnés à la transmission des données d'évaluation qui seront sollicitées.

- Le reversement, partiel ou total des sommes versées, pourra être exigé en cas d'annulation, de réalisation partielle de l'action ou d'utilisation non conforme à l'action pour laquelle elles ont été attribuées.

Communication

- Toute communication sur une action financée dans le cadre de cet appel à candidatures devra faire figurer les logos du Département de l'Aveyron et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.
- Des contacts éventuels du service communication du Département avec les porteurs pourront être établis afin de communiquer sur les actions développées.
- Enfin, les porteurs sont invités à adresser à la Chargée de missions, par mail adeline.schoumaker@aveyron.fr tout article de presse paru, relatif aux actions initiées dans le cadre de cet appel à candidatures.

<p>Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Direction Personnes Agées/Personnes Handicapées : adeline.schoumaker@aveyron.fr</p>

DOSSIER DE CANDIDATURE 2019

Actions de soutien aux proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap

Nom du porteur de projet :

Intitulé du projet :

Présentation du porteur de projet

Missions

--

Rayonnement (national, régional, départemental, local)

--

Adresse de correspondance

--

Site internet

--

Salariés (nombre, équivalent temps plein)

--

Nombre de bénévoles

--

Responsable(s) du projet (personne(s) à contacter) :

Nom et titre ou fonctions

Coordonnées (tel : email)

--

Adresse

Responsable légal de la structure

Nom et titre ou fonction

Présentation du projet

Intitulé

--

Type d'actions proposées :

	OUI	NON
1) Actions de formation des aidants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Actions de sensibilisation/formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Actions de soutien psychosocial collectif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Actions de soutien psychosocial individuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Objectifs poursuivis par l'action, au regard de l'axe auquel l'action se réfère (à formuler dans la mesure du possible selon des critères mesurables, indicateurs,...)

--

Public cible :

Territoire : lieu de réalisation de l'action et territoire(s) touché(s) par l'action

Type d'usagers et nombre prévisionnel de personnes concernées: ex : groupes de 15 personnes seules ; âges.

--

Mode de prise contact / repérage des aidants bénéficiaires des actions du projet (courriers, articles de presse, orientations de partenaires, etc.)

--

Descriptif

--

Modalités de mise en œuvre :

Modalités de pilotage

Actions de communication éventuellement prévues

Moyens humains mobilisés pour l'action (nombre, fonction, temps consacré à l'action en interne et en externe). Précisez la qualification (diplôme, formation, expérience des personnes assurant l'animation des actions). Pour les EHPAD, précisez si l'action est réalisée sur le temps de travail du personnel mobilisé ou s'il s'agit d'un temps supplémentaire consacré à l'action.

Moyens matériels

Mobilité du public (moyens prévus pour permettre aux séniors d'accéder à l'action ?)

--

Présentation des partenaires

Présentation générale et nature de l'implication dans le projet d'éventuels partenaires (financière, opérationnelle, etc.)

--

Calendrier prévisionnel

Indiquer à quel stade se situe le projet et quelles sont les échéances des prochaines étapes (date(s) de réalisation, fin de l'action...)

--

Plan prévisionnel de financement (ex: CERFA association)

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achat	0,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00 €
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation	0,00 €
Achats matières et de fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	0,00 €		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Région(s):	
62 - Autres services extérieurs	0,00 €	Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Intercommunalité(s) : EPCI	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Commune(s):	
63 - Impôts et taxes	0,00 €	Organismes sociaux (détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	0,00 €		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (Ex CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante dont cotisations	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES A L'ACTION		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Personnel bénévole			
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS	0,00 €

L'association sollicite une subvention de : **0,00 €**

Elle représente% du total du budget (montant sollicité/total du budget) x 100

Le budget doit être équilibré : le total des dépenses doit être égal au total des recettes.

Autres organismes financeurs (merci de préciser les accords de financements déjà obtenus au regard de ce projet) :

Date : le

Signature de la personne habilitée à représenter la structure portant le projet

Nom, Prénom :

Fiche « Certificat d'engagement »

Je soussigné(e)....., fonction, agissant en qualité de représentant(e) légal(e) ou délégataire de l'organisme porteur de projet désigné dans le présent dossier, ayant une qualité pour l'engager juridiquement, sollicite un financement du Conseil départemental de l'Aveyron au titre de la Convention de la section IV du budget de la CNSA.

pour un montant de€ sur la base d'un coût total de€ et pour la réalisation du projet décrit dans le présent dossier de demande de financement.

J'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier ;
- la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme porteur de projet ;
- ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

J'ai pris connaissance des principales obligations liées à un financement du Conseil départemental de l'Aveyron listées précédemment et m'engage à les respecter en cas d'octroi de la participation financière, et ce, à compter de la date de début de l'opération, ainsi que toutes les clauses de la convention attributive de l'aide du Conseil départemental de l'Aveyron.

J'ai pris acte qu'à défaut, le service instructeur peut décider, dans les conditions fixées dans la convention attributive de l'aide du Conseil départemental de l'Aveyron de mettre fin à la participation financière et exiger le reversement total ou partiel des sommes déjà versées.

Fait à le 2019

Nom(s), prénom(s) :

Signature du ou de la représentant(e) légale (ou son délégataire) :

Evaluation qualitative et quantitative du projet

A renvoyer à la fin de la réalisation de l'action (PSD, Direction Personnes Agées-Personnes Handicapées, 4 rue Paraire, 12 000 RODEZ)

Présentation et résultats de l'action

Nom du porteur de projet :

Nom de l'action :

Descriptif de l'action :

Partenariat avec d'autres acteurs locaux :

Nombre de sessions réalisées par territoire (préciser le ou les communes) :

Nombre total de participants :

Dont hommes :

Dont femmes :

Dont 60/69 ans :

Dont 70/79 ans :

Dont 80/89 ans :

Dont 90 ans et plus :

Assiduité des participants aux séances :

Couverture des besoins selon les territoires (diversité des origines géographiques des aidants participants) :

Nombre d'orientation des aidants vers des structures ou dispositifs d'aide :

Résultats des questionnaires d'évaluation renseignés en fin de formation :

Niveau de satisfaction globale :

Niveau de satisfaction concernant les contenus :

Niveau de satisfaction concernant l'animation :

O présentation du contenu par les intervenants :

O cohérence de la composition du groupe :

O qualité des échanges entre les membres du groupe :

O possibilité pour l'aidant de s'exprimer au sein du groupe :

Niveau de satisfaction concernant la pertinence de la durée d'action :

Niveau de satisfaction concernant la logistique et l'accessibilité des lieux (qualité des locaux où s'est déroulée l'action) :

Questions libres (l'aidant a-t-il envie de voir d'autres thèmes abordés ?/est-il adhérent – nom de l'organisme/association ?/a-t-il participé par le passé à une autre action ?) :

Communication autour de l'action de soutien (comment l'aidant a-t-il eu accès à l'action ?) :

Difficultés logistiques rencontrées par l'aidant pour se rendre à l'action (et si oui, précision des difficultés) :

Souhait de participer à d'autres actions :

Questions sur la situation de l'aidant (facultatif) :

O situation professionnelle :

O situation maritale :

O lien avec la personne aidée :

O durée de l'aide apportée (depuis quand ?) :

Questions sur la personne aidée (facultatif) :

O âge de la personne aidée :

O degré d'autonomie :

Démarche d'évaluation de l'action (décrire la méthode utilisée pour évaluer le niveau de satisfaction des bénéficiaires)

Type d'actions collectives financées	Nombre de bénéficiaires									Nombre d'actions financées	Subvention attribuée	Dont montant financier accordé à des personnes en Gir 1 à 4
	Hommes	Femmes	GIR 1 à 4	GIR 5 à 6 ou non GIRé	De 60 à 69 ans	De 70 à 79 ans	De 80 à 89	De 90 ans et plus	Total			
Information												
Formation												
Soutien psychosocial												
TOTAL												